

Dossier d'inscription :

Dispositif de formation et d'évaluation des connaissances requises pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relatif à l'arrêté du 16 juin 2014 : relatif à l'action de formation pour l'obtention du certificat de capacité pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation assurant cette action

Nom : M, Mme (rayer la mention inutile).....
 Prénom.....
 Date de naissance..... Ville et code postal de naissance :.....
 Adresse complète :.....
 Code postal et Ville.....
 Téléphone : Adresse mail :

Liste des catégories disponibles (cocher la(les) catégorie(s) correspondant à votre projet) :

- 1 « Chien »
 2 « Chat »
 3 « Animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats » (rongeurs, oiseaux, poissons)

Secteur d'activité professionnelle en lien avec le certificat souhaité.....

Date de la session : Du Au

Le coût de la formation est fonction de la durée et du nombre de catégories :

Nombre de catégorie	Durée de la formation	Coût de la formation
1 catégorie	14 heures (2 jours)	287 € (test inclus)
2 catégories	18 heures (2,5 jours)	369 € (test inclus)
3 catégories	22 heures (3 jours)	451 € (test inclus)

**Le règlement devra être joint au dossier d'inscription complété. Il sera encaissé après la prestation.
 Chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de L' EPLEFPA de Valdoie.**

Pensez à joindre la copie de votre carte d'identité (permis de conduire accepté).

Je soussigné(e)..... m'engage à participer à la formation obligatoire et à passer les épreuves d'évaluation des connaissances requises pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie dans les conditions précisées dans le règlement d'évaluation dont j'ai pris connaissance conformément à l'arrêté du 16 juin 2014 : relatif à l'action de formation pour l'obtention du certificat de capacité pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation assurant cette action.

Fait à : Le : Signature du candidat :

Note explicative du dispositif de formation/évaluation liée à l'attestation de connaissance liée aux animaux domestiques

L'arrêté du 16 juin 2014 : relatif à l'action de formation pour l'obtention du certificat de capacité pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation assurant cette action explique le dispositif de formation et d'évaluation destiné à obtenir l'attestation de connaissance relative à la demande de certificat de capacité auprès de l'administration.

Dorénavant, le candidat choisit d'être formé et évalué sur la base des **trois groupes d'espèces domestiques** suivantes testés seuls ou combinés par groupes de deux ou trois :

- « **Chien** »,
- « **Chat** »,
- « **Animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats** »

Cette disposition conduit à envisager **sept situations d'évaluation** possibles qui donneront accès à un certificat de capacité portant l'une de ces sept combinaisons et listées ci-dessous :

- « **Chien** »,
- « **Chat** »,
- « **Animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats** »,
- « **Chien et chat** »,
- « **Chien et animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats** »,
- « **Chat et animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats** »,
- « **Chien, chat et animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats** ».

Attention : l'obtention d'une catégorie ne donne pas droit à l'ensemble des catégories et l'attestation de connaissance qui sera délivré fera référence à la (les) catégorie(s) validée(s) seulement.

D'autre part, des temps de formation séparé pour 2 catégories entraînent le candidat sur le temps minimal par catégorie, c'est à dire 2 fois 14 heures de formation.

Cet outil d'évaluation contient une base actualisée et enrichie de questions à choix multiples (QCM). Les questions sont classées par domaines. Les questions à choix multiples (QCM) porteront sur 8 domaines :

- Alimentation
- Comportement
- Droit
- Logement
- Médecine
- Reproduction
- Sélection
- Transport

Une application permet d'évaluer les candidats par tirage aléatoire de questions se rapportant aux catégories d'animaux concernées par l'évaluation.

Les modalités transitoires retenues sont les suivantes :

- Nombre de questions variables (en fonction du nombre de catégories choisies) : 30 questions pour 1 catégorie, 45 questions pour 2 catégories, 60 questions pour 3 catégories,
- Durée variable maximale de l'évaluation : 30 minutes (1 catégorie), 45 minutes (2 catégories), 60 minutes (3 catégories),
- Seuil de réussite : **60 % de bonnes réponses au total et minimum 45 % pour chaque catégorie**. Le logiciel propose un 2^{ème} essai en cas d'échec. Chaque candidat a donc 2 essais pour valider l'attestation de connaissance. **En cas d'échec au 2 essais, le candidat doit repasser par la voie de la formation.**

A l'issue de l'évaluation, chacun des candidats reçoit de l'organisme de formation habilité :

- Un bordereau de score d'évaluation personnalisé, précisant la date de l'évaluation, le n° de session, les catégories d'animaux objets de l'évaluation et le seuil de réussite,
- Une attestation de fin de formation, conforme à l'article L.6353-1 du code du travail, délivrée en application de l'arrêté du 16 juin 2014 : relatif à l'action de formation pour l'obtention du certificat de capacité pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation assurant cette action explique le dispositif de formation et d'évaluation.